

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 20 mars 2024

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

MM. Patrick DELSART, Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN, Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Luc ADONETH
Lysiane STENGER

Amandine MARTIN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER

Absents :

Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE
M. Pascal HELDE

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Convention de partenariat projet de maillage intercommunal des itinéraires cyclables

DELIBERATION 20032024/01

La convention a pour objet de mobiliser les partenaires autour du projet de développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables sur le territoire de la communauté de communes de Sélestat, ainsi que de valider les plans de financements et les demandes de financements des différentes liaisons concernées.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Contrat de Territoire 2022-2025 de la CeA.

La convention fait état des différents engagements réciproques, entre la Communauté de communes de Sélestat et les différentes communes. En tant que convention financière de la CeA, elle permet à la CCS, qui réalise les travaux, de demander les subventions afférentes.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat dans le cadre du développement du maillage intercommunal des itinéraires cyclables telle qu'annexée.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 22 mars 2024

Luc ADONETH
Le Maire,

Claire-Catherine BRUN
La secrétaire de séance,

